

Date de la séance

Le 30 septembre 2026

Date de convocation

Le 24 septembre 2026

Date de publication

Le 24 septembre 2026

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 27

Procurations 5

Excusé 0

Absent 2

N° 2026-09-89

OBJET :

**Création d'une
commission spéciale
SCoT**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la

Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-six

Le mercredi 30 septembre à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Vincent GAY, Président.

Commune d'ANDELU : Vincent MECHENET

Commune de BAZEMONT : Sandrine HUSER

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Michel DELAMAIRE, Jean-Marie ROLLET, Christophe LELAIT

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sylvie BIGAY, Denis COURTOT, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Amina DEMBRI, Vincent LAVISSE, Samuel COLLIN

Commune de MONTAINVILLE : Éric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Magali HANNECART, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Carl MAUGER, Jérôme FENAILLON, Nathalie ZENOU

Procurations :

Martine LEPAGE a donné pouvoir à Michel DELAMAIRE

Nicolas BOURGET a donné pouvoir à Sylvie BIGAY

Gilles STUDNIA a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Sidonie KARM a donné pouvoir à Amina DEMBRI

Jean-Bernard HETZEL a donné pouvoir à Sandrine HUSER

Absents : Damien GUIBOUT, Thomas BATIGNE

Secrétaire de séance : Magali HANNECART

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de Gally Mauldre approuvé par délibération le 4 février 2015 par le Conseil communautaire ;

VU le bilan stratégique du SCOT de Gally Mauldre approuvé par délibération le 3 février 2021 par le Conseil communautaire et concluant à son maintien en vigueur ;

VU le Schéma directeur de la Région d'Ile-de-France – Environnemental (SDRIF-E) approuvé le 10 juin 2025 par décret du Premier ministre en Conseil d'Etat ;

VU la délibération n° 2026-03-16 du 11 mars 2026, du Conseil communautaire prescrivant la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale de Gally Mauldre ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'associer les communes membres de la Communauté de communes Gally Mauldre aux travaux menés dans le cadre de la révision générale du SCoT ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, à cet effet, de créer une commission spéciale dédiée au suivi des travaux relatifs à la révision du SCoT ;

CONSIDÉRANT le règlement intérieur de la CCGM approuvé à l'unanimité lors du Conseil communautaire du 01 juillet 2026, indiquant dans son article 14 les conditions de mise en place des commissions spéciales.

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que chacune des onze communes membres de la Communauté de communes soit représentée au sein de cette commission par un membre titulaire et un membre suppléant ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable unanime des membres présents en commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 24 septembre 2026,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Vincent GAY, Président

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention : Christophe LELAIT

DÉCIDE de créer une commission spéciale Territoriale SCoT ;

FIXE sa composition à un membre titulaire et un membre suppléant par commune membre, soit onze titulaires et onze suppléants ;

DÉSIGNE les représentants suivants :

COMMUNES	MEMBRES
ANDELU	Titulaire : Vincent MECHENET Suppléant : Bruno ECORCHEVELLE
BAZEMONT	Titulaire : Jean Bernard HETZEL Suppléant : Thierry NIGON
CHAVENAY	Titulaire : Jérôme COTIGNY Suppléante : Myriam BRENAC
CRESPIERES	Titulaire : Adriano BALLARIN Suppléante : Marielle LAMMENS
DAVRON	Titulaire : Damien GUIBOUT

FEUCHEROLLES	Titulaire : Michel DELAMAIRE Suppléante : Martine LEPAGE
HERBEVILLE	Titulaire Vincent GAY (Président commission)
MAREIL SUR MAULDRE	Titulaire : Nathalie CAHUZAC Suppléant : Christophe DEBUISNE
MAULE	Titulaire : Denis COURTOT Suppléant : Olivier LEPRETRE
MONTAINVILLE	Titulaire : Eric MARTIN Suppléant : Sophie MALEDAN
SAINT NOM LA BRETECHE	Titulaire : Jean-Philippe ANTOINE Suppléant : Laurent BRUNET

PRÉCISE que cette commission aura vocation à accompagner et suivre les travaux conduits dans le cadre de la révision générale du SCoT de Gally Mauldre ;

RAPPELLE qu'en cas d'empêchement, le membre de la commission spéciale peut être remplacé pour une réunion par son suppléant et conformément au tableau présenté ci avant.

Le Président
Vincent GAY

Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le
- Document rendu exécutoire le **07/10/26**...

